

JE SUIS CHARLIE

Courtiers assermentés

270 inscrits pour la 6ème édition du Concours des vins

Le sixième Concours des vins des courtiers assermentés s'est déroulé le 17 décembre au Centre du rosé de Vidauban. En partenariat avec la Chambre d'agriculture, Vinisud Service et la Banque Populaire, Frédéric Ginoux, Pierre Gros, Pierre-Jean Berti, courtiers assermentés et Luc Giusti et Christian Piva, courtiers en vins, tous membres du Syndicat des courtiers en vins de Provence, s'étaient entourés pour la dégustation de huit confrères assermentés autres spécialités parmi lesquels Jean-Pierre Muret, administrateur national. Au total, ils ont dégusté 270 échantillons des AOC provençales et corses pour décerner 81 médailles dont 14 d'or, 66 d'argent et une de bronze. 250.000 macarons pourront distinctivement marqués ces vins lauréats.

Cette rencontre fut également l'occasion de rappeler les missions de cette profession spécifique qu'exercent les courtiers de marchandises assermentés. Pour la plupart, ils exercent la profession de "courtier libre" et des fonctions réglementées. Ils sont non seulement des auxiliaires de justice qui effectuent des actes à la requête des juridictions civiles et commerciales, mais aussi des commerçants au service de l'économie qui effectuent des actes de commerce avec la qualité supplémentaire que leur confère leur assermentation. Cotations et prix officiels de marchandises, activités réglementées sont les exemples de la double qualité de cette profession. Les courtiers assermentés dont la qualité a été sanctionnée par un examen technique, juridique et commercial, mettent en relation un acheteur et un vendeur, en tant que médiateurs. Ils négocient les conditions de prix acceptées par les deux parties, constatent l'accord parfait entre elles et rédigent un contrat qui stipule cet accord. Les courtiers assermentés ont une excellente expertise des produits qui correspond à leur(s) spécialité(s) et à celle qu'ils pratiquent dans leur activité professionnelle. Leur profession est reconnue d'utilité publique et l'assermentation donne une autorité supplémentaire au ser-

vice des transactions. En se tenant constamment informé du cours et de la valeur des marchandises, il est en rapport permanent avec les commerçants, les négociants, les coopératives de producteurs et les industriels et a une parfaite maîtrise des marchés, aussi bien nationaux qu'européens et internationaux en disposant de moyens d'informations en temps réel. Dans le Var, Christine Chomel Bonnet pour l'huile d'olive, Frédéric Ginoux, Pierre Gros et Pierre-Jean Bertri sont courtiers assermentés.

Le palmarès

Blanc

Or

Côtes de Provence : Domaine Sainte Lucie, MIP Classic. Domaine Sainte Lucie.

Les Vignerons du Baou, Domaine De Saint Hubert.

Argent

Côtes de Provence :

Les Vignerons du Baou.

Château des Brigands. Domaine Sainte Lucie, Made In Provence Premium.

Côtes de Provence Sainte Victoire
Or : Domaine des Diabes, Rose Bonbon. Château des Ferrages.

Argent : Domaine Sainte Lucie, L'Hydropathe. Les Vignerons du Baou. Cave de Rousset.

Côtes de Provence

Or : Domaine Sainte Lucie, MIP Classic. Cellier Lou Bassaquet, Cuvée Spéciale. Les Vignerons du Baou, deux cuvées : Domaine de Saint Hubert.

Argent :

Domaine Sainte Lucie, Made In Provence Premium. Les Vignerons du Baou.

Château Ferry Lacombe.

Château des Ferrages, Domaine des Diabes, Les Petits Diabes.